COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers

élus : 23

Séance du 04 avril 2024

Conseillers

en fonction: 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers présents : 14

OBJET: Demandes de subventions.

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

<u>Présents</u>: M. Edmond BETTINGER; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN; M. Cyrille DALSTEIN; M. Laurent NOEL; Mme Christine DIESCHOUK; M. Sébastien QUENTIN; Mme Bernadette KLEMENC; M. Serge SOBOLSKY; M. Jérôme LICHNER; M. Valentin BECK; Mme Vanessa TERRY; Mme Quira BASTIAN; Mme Sandra RESLINGER; M. Fabrice BURTIN.

Absent (s) ayant donné procuration: M. Michel BAUER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN

Mme Patricia HARTER à M. Edmond BETTINGER

Mme Cindy BERTRAND à M. Cyrille DALSTEIN

Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Sandra RESLINGER

M. Christophe FISTAROL à M. Laurent NOEL

M. Nicolas WEBER à Mme Christine DIESCHOUK

M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

Absent (s) excusé (s): Mme Doris GUYON; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions exceptionnelles suivantes :

- 70 euros pour l'association de La ligue contre le cancer Comité de moselle. (A l'unanimité)
- 100 euros pour la troupe « Les frivolités Lycéenes ».
- 70 euros pour l'Association Croix-Rouge française délégation locale de Creutzwald.

Publié le : 04.04.2024

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 04 avril 2024
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 04 avril 202 Le Maire, Edmond BETTINGER

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers

élus : 23

Séance du 04 avril 2024

Conseillers

en fonction: 23

Conseillers

présents: 14

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

OBJET: Taux d'imposition 2024.

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

<u>Présents</u>: M. Edmond BETTINGER; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN; M. Cyrille DALSTEIN; M. Laurent NOEL; Mme Christine DIESCHOUK; M. Sébastien QUENTIN; Mme Bernadette KLEMENC; M. Serge SOBOLSKY; M. Jérôme LICHNER; M. Valentin BECK; Mme Vanessa TERRY; Mme Quira BASTIAN; Mme Sandra RESLINGER; M. Fabrice BURTIN.

Absent (s) ayant donné procuration: M. Michel BAUER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN

Mme Patricia HARTER à M. Edmond BETTINGER

Mme Cindy BERTRAND à M. Cyrille DALSTEIN

Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Sandra RESLINGER

M. Christophe FISTAROL à M. Laurent NOEL

M. Nicolas WEBER à Mme Christine DIESCHOUK

M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

Absent (s) excusé (s): Mme Doris GUYON; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Vu, les nombreux investissements programmés, le Maire propose au conseil municipal d'augmenter de 8.70 % le taux de la taxe foncière sur le bâti (T.B.), d'augmenter de 4.77 % le taux de la taxe foncière sur le non bâti (T.N.B.) et d'augmenter de 18.30 % le taux de la taxe d'habitation (T.H.).

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Monsieur Valentin BECK prend la parole : « Tout d'abord je regrette que le maire ne m'a pas parmi de m'exprimer avant le vote. Je fais donc cette déclaration après le vote (2 contre / 2 abstentions). Je me suis prononcé contre cette 4ème augmentation consécutive des taxes locales.

1- Parce que la commune réalise des excédents budgétaires.

- 2- Parce que la commune taxe ainsi exclusivement les propriétaires, ceux-là même qui y résident depuis plusieurs décennies et surtout ceux qui ont choisi Ham sous Varsberg pour s'y installer durablement en accordant leur confiance en l'équipe municipale en place.
- 3- Parce que la commune ne fait pas ainsi preuve de solidarité envers les concitoyens, qui sont confrontés à la vie chère et qui ne voient pas leur salaire ou leur retraite augmenter dans les mêmes proportions.
- 4- Parce que la base de calcul de l'impôt augmente déjà de manière automatique de 3,5% »

Après en avoir délibéré, à 17 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,99 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,92 %
- taxe d'habitation : 10,15 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Publié le : 04.04.2024

POUR COPIE CONFORME Fait et délibéré le 04.04.2024 Tous les membres présents ont signé au registre

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement de Boulav

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers

élus: 23

Séance du 04 avril 2024

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 14

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

<u>OBJET</u>: Budget Primitif 2024 Commune – annexe Lotissement Lorraine – annexe Espace Saint-Lambert.

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

<u>Présents</u>: M. Edmond BETTINGER; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN; M. Cyrille DALSTEIN; M. Laurent NOEL; Mme Christine DIESCHOUK; M. Sébastien QUENTIN; Mme Bernadette KLEMENC; M. Serge SOBOLSKY; M. Jérôme LICHNER; M. Valentin BECK; Mme Vanessa TERRY; Mme Quira BASTIAN; Mme Sandra RESLINGER; M. Fabrice BURTIN.

Absent (s) ayant donné procuration: M. Michel BAUER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN

Mme Patricia HARTER à M. Edmond BETTINGER

Mme Cindy BERTRAND à M. Cyrille DALSTEIN

Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Sandra RESLINGER

M. Christophe FISTAROL à M. Laurent NOEL

M. Nicolas WEBER à Mme Christine DIESCHOUK

M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

Absent (s) excusé (s): Mme Doris GUYON; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Vote du budget primitif 2024 :

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la commune pour l'exercice.

Le budget doit être voté en équilibre réel.

L'équilibre doit être réalisé par section.

Les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère sans minoration ou majoration fictives.

Le remboursement de la dette doit être exclusivement couvert par des recettes propres.

Le compte de gestion est approuvé.

Le compte administratif est voté, le budget primitif reprend le résultat du compte administratif et tient compte des restes à réaliser en dépenses et recettes en section d'investissement.

Toutes les dépenses obligatoires sont inscrites au budget.

Les mouvements d'ordre sont équilibrés en dépenses et recettes.

Le budget est voté par chapitre et opérations.

L'état des restes à réaliser a été transmis au trésorier.

Le conseil a affecté pour le budget principal de la commune le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 d'un montant de 762 165.93 euros pour 500 000.00 euros au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2024 et pour 262 165,93 euros au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2024.

Le budget est constitué d'un budget principal, du budget annexe lotissement Lorraine et du budget annexe Espace Saint-Lambert.

Le budget est résumé dans le tableau ci-dessous.

Il est globalement conforme aux objectifs définis par la commission des finances réuni le 02 avril 2024.

Proposition:

Voter le Budget Primitif 2024 comme présenté.

L'Assemblée délibérante a voté à l'unanimité pour le présent Budget Primitif de 2024 présenté par M. Edmond Bettinger, Maire :

Balance Générale en euros

Section de Fonctionnement :

DEPENSES:	
Opérations réelles	1 570 510.00 €
Virement à la section d'investissement	135 000.00 €
Total section:	1 705 510.00 €

RECETTES:

Opérations réelles	1 443 344.07 €
Résultat reporté	262 165.93 €
Total section:	1 705 510.00 €

Section d'Investissement :

DEPENSES:	
Déficit d'investissement reporté	0.00 €
Opérations réelles	1 455 000.00 €
Reste à réaliser	735 000.00 €
Emprunts et dettes	120 000.00 €
Opérations patrimoniales d'ordre	0.00 €
Total section:	2 310 000.00 €

RECETTES:

Excédent d'investissement reporté	281 357.20 €
Opérations réelles	574 000.00 €
Reste à réaliser	0.00 €
Emprunt	713 142.80 €
Dotations	105 000.00 €
Affectation	500 000.00 €
Produit des cessions	1 500.00 €
Virement de la section de fonctionnement	135 000.00 €
Opérations patrimoniales d'ordre	0.00 €
Total section:	2 310 000.00 €

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT LORRAINE:

Section de Fonctionnement :

265 000.00 €
10.00 €

Opérations d'ordre de transfert	2 140 317.84 €
Virement à la section d'investissement	0.00 €
Total section:	2 405 327.84 €
Recettes:	
Produits des services, du domaine et ventes diverses	216 499.20 €
Autres produits divers de gestion courante	100.00 €
Opération d'ordre de transfert entre section Excédent reporté	1 202 658.92 €
Total section:	986 069.72 € 2 405 327.84 €
Total Section .	2 403 327.04 €
Section d'Investissement :	
<u>Dépenses</u> : Définit d'investiggement reporté	027 (59 02 0
Déficit d'investissement reporté Emprunts	937 658.92 € 0.00 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	1 202 658.92 €
Total section:	2 140 317.84 €
Recettes:	0.00.6
Excédent d'investissement reporté Emprunt	0.00 € 0.00 €
Opérations d'ordre de transfert	2 140 317.84 €
Virement de la section de fonctionnement	0.00 €
Total section:	2 140 317.84 €
BUDGET ANNEXE - ESPACE SAINT-LAMBERT :	
Section de Fonctionnement :	
<u>Dépenses</u> :	
Charges à caractère général	39 629.08 €
Autres charges de gestion courante	2 010.00 €
Charges financières Opérations d'ordre à l'intérieur section	0.00 € 0.00 €
Opérations d'ordre de transfert	0.00 €
Virement à la section d'investissement	0.00 €
Déficit reporté	2 370.92 €
Total section:	44 010.00 €
Recettes:	
Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €
Dotations et participations	44 010.00 €
Opération d'ordre de transfert entre section	0.00 €
Opérations d'ordre à l'intérieur section	0.00 €
Excédent reporté Total section :	0.00 € 44 010.00 €
Total Bootion .	44 010.00 C
Section d'Investissement :	
<u>Dépenses</u> : Déficit d'investissement reporté	247 613.47 €
Opération d'équipement	433 152.81 €
Emprunts	60 000.00 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €
Total section:	740 766.28 €
Recettes ·	

Recettes : Excédent d'investissement reporté

Emprunt	500 000.00 €
Dotation, fonds divers et réserves	0.00 €
Autres subventions	240 766.28 €
Opérations d'ordre de transfert	0.00 €
Virement de la section de fonctionnement	0.00 €
Total section:	740 766.28 €

Publié le : 04.04.2024

POUR COPIE CONFORME Fait et délibéré le 04.04.2024 Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 04.04.2024 Le Maire, Edmond Bettinger



COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement de Boulav

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers

élus: 23

Séance du 04 avril 2024

Conseillers

en fonction: 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers présents: 14

OBJET: Projet de sécurisation rue de Diesen.

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents: M. Edmond BETTINGER; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN; M. Cyrille DALSTEIN; M. Laurent NOEL; Mme Christine DIESCHOUK; M. Sébastien QUENTIN; Mme Bernadette KLEMENC; M. Serge SOBOLSKY; M. Jérôme LICHNER; M. Valentin BECK; Mme Vanessa TERRY; Mme Quira BASTIAN; Mme Sandra RESLINGER; M. Fabrice BURTIN.

Absent (s) ayant donné procuration: M. Michel BAUER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN

Mme Patricia HARTER à M. Edmond BETTINGER

Mme Cindy BERTRAND à M. Cyrille DALSTEIN

Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Sandra RESLINGER

M. Christophe FISTAROL à M. Laurent NOEL

M. Nicolas WEBER à Mme Christine DIESCHOUK

M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

Absent (s) excusé (s): Mme Doris GUYON; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Le projet a pour objet de créer un plateau surélevé sur la D72C.

Cette opération vise plusieurs objectifs :

- Améliorer la sécurité des usagers,
- Réduire la vitesse à l'entrée de la commune,
- Protéger les piétons.

Vu les échanges avec l'UTT,

Vu le plan de financement prévisionnel du projet,

Projet de sécurisation rue de Diesen

Coût des travaux HT Subvention AMISSUR	26.193,61 € 7.858,08 €
FCTVA	5.156,16 €
Reste à la charge a la commune	18.335,53 €

Le maire propose au conseil municipal de valider ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable au projet cité ci-dessus,
- engage la collectivité à achever les travaux avant le 15 octobre 2025,
- engage la collectivité à prendre en charge ultérieurement la gestion des équipements subventionnés,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024,
- autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour le dispositif AMISSUR,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles le projet est éligible,
- autorise Monsieur le Maire à lancer les appels d'offres ou procédures adaptées,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Publié le : 04.04.2024

POUR COPIE CONFORME Fait et délibéré le 04.04.2024 Tous les membres présents ont signé au registre



COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers

élus: 23

Séance du 04 avril 2024

elus : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 14

OBJET : Projet de rénovation du parc de luminaires d'éclairage public.

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

<u>Présents</u>: M. Edmond BETTINGER; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN; M. Cyrille DALSTEIN; M. Laurent NOEL; Mme Christine DIESCHOUK; M. Sébastien QUENTIN; Mme Bernadette KLEMENC; M. Serge SOBOLSKY; M. Jérôme LICHNER; M. Valentin BECK; Mme Vanessa TERRY; Mme Quira BASTIAN; Mme Sandra RESLINGER; M. Fabrice BURTIN.

Absent (s) ayant donné procuration: M. Michel BAUER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN

Mme Patricia HARTER à M. Edmond BETTINGER

Mme Cindy BERTRAND à M. Cyrille DALSTEIN

Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Sandra RESLINGER

M. Christophe FISTAROL à M. Laurent NOEL

M. Nicolas WEBER à Mme Christine DIESCHOUK

M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

Absent (s) excusé (s): Mme Doris GUYON; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Le 27 avril 2023 le conseil municipal de la commune de Ham-sous-Varsberg a validé le projet de rénovation de 200 luminaires d'éclairage public.

Le présent projet a pour objet de rénover le parc de luminaires d'éclairage public restant avec un passage à la technologie Led.

Cette opération vise plusieurs objectifs :

- Maîtriser la consommation d'énergie et la dépense annuelle de l'éclairage public,
- Baisser la puissance installée,
- Améliorer la protection de la biodiversité.

Vu le plan de financement prévisionnel du projet « rénovation du parc de luminaires d'éclairage public ».

Coût des travaux HT Subvention « Le Fonds Vert »	50 %	40 320,00 € 20 160.00 €
FCTVA		7 936.91 €
Reste à la charge de la commune		20 160,00 €

Le maire propose au conseil municipal de valider ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable au projet cité ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour le dispositif « Le Fonds Vert »,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles le projet est éligible,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Publié le : 04.04.2024

POUR COPIE CONFORME Fait et délibéré le 04.04.2024 Tous les membres présents ont signé au registre

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers

Séance du 04 avril 2024

élus: 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents: 14

> OBJET: Avis sur la demande d'implantation d'une plateforme de recyclage, traitement et valorisation de matériaux (pelouses synthétiques sportives) présentée par la société Infrasports de Creutzwald.

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents: M. Edmond BETTINGER; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN; M. Cyrille DALSTEIN; M. Laurent NOEL; Mme Christine DIESCHOUK; M. Sébastien QUENTIN; Mme Bernadette KLEMENC; M. Serge SOBOLSKY; M. Jérôme LICHNER; M. Valentin BECK; Mme Vanessa TERRY; Mme Quira BASTIAN; Mme Sandra RESLINGER; M. Fabrice BURTIN.

Absent (s) ayant donné procuration: M. Michel BAUER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN

Mme Patricia HARTER à M. Edmond BETTINGER

Mme Cindy BERTRAND à M. Cyrille DALSTEIN

Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Sandra RESLINGER

M. Christophe FISTAROL à M. Laurent NOEL

M. Nicolas WEBER à Mme Christine DIESCHOUK

M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

Absent (s) excusé (s): Mme Doris GUYON; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Le Maire présente au Conseil Municipal l'arrêté préfectoral portant ouverture d'une participation du public par voie électronique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Infrasports relative à l'implantation d'une plateforme de recyclage, traitement et valorisation de matériaux (pelouses synthétiques sportives) sur la commune de Creutzwald, route forestière de Ham.

La procédure de consultation du public est réalisée sous la forme d'une participation par voie électronique dès lors que le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale et qu'il n'est pas justifié au terme de l'instruction du projet que les impacts de celui-ci, sur l'environnement ou sur l'aménagement du territoire, nécessitent la réalisation d'une enquête publique.

Pendant la durée de la participation du public qui est prévue du 8 avril au 10 mai 2024, le dossier sera consultable à l'adresse suivante : https://www.moselle.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public-sur-des-projets-ayant-un-impact-sur-l-environnement et les observations déposées par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@moselle.gouv.fr

Le dossier soumis à la participation du public est composé du dossier de demande d'autorisation environnementale comportant notamment une étude d'incidence.

Conformément aux dispositions de l'article R.181638 du code de l'environnement, le conseil municipal est également appelé à donner son avis sur ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis FAVORABLE au projet d'implantation d'une plateforme de recyclage, traitement et valorisation de matériaux (pelouses synthétiques sportives) présentée par la société Infrasports de Creutzwald.

Publié le : 04.04.2024

POUR COPIE CONFORME Fait et délibéré le 04.04.2024 Tous les membres présents ont signé au registre

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers

Séance du 04 avril 2024

élus: 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents: 14

OBJET: Convention CITEO – Programme de lutte contre les déchets abandonnés

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

<u>Présents</u>: M. Edmond BETTINGER; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN; M. Cyrille DALSTEIN; M. Laurent NOEL; Mme Christine DIESCHOUK; M. Sébastien QUENTIN; Mme Bernadette KLEMENC; M. Serge SOBOLSKY; M. Jérôme LICHNER; M. Valentin BECK; Mme Vanessa TERRY; Mme Quira BASTIAN; Mme Sandra RESLINGER; M. Fabrice BURTIN.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Michel BAUER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN

Mme Patricia HARTER à M. Edmond BETTINGER

Mme Cindy BERTRAND à M. Cyrille DALSTEIN

Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Sandra RESLINGER

M. Christophe FISTAROL à M. Laurent NOEL

M. Nicolas WEBER à Mme Christine DIESCHOUK

M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

Absent (s) excusé (s): Mme Doris GUYON; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

En application de la responsabilité élargie des producteurs, les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un écoorganisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent le nettoiement des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

Par un arrêté du 30 septembre 2022, le Cahier des charges d'agrément de CITEO a été modifié notamment pour encadrer la prise en charge des coûts visant au nettoiement et à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public (article IV.7 du Cahier des charges). Les coûts à couvrir ne concernent que les déchets abandonnés diffus issus des produits relevant de l'agrément de la Société agréée. La couverture des coûts de nettoiement des dépôts illégaux de déchets abandonnés – c'est-à-dire des amoncellements de déchets concentrés – ne sont pas objets du recouvrement des coûts.

A cette fin, et en concertation avec les représentants des collectivités territoriales telles que représentées en formation emballages ménagers de la commission des Filières REP, CITEO a élaboré une convention-type : la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, proposée à toutes communes et groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge le nettoiement des déchets, par distinction avec les « autres personnes publiques » (paragraphe b. de l'article V.1.g du Cahier des Charges).

Quant à elle, la Collectivité assure, seule, des opérations de nettoiement des déchets abandonnés, ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Considérant l'intérêt que présente la commune de HAM-SOUS-VARSBERG pour la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par CITEO, il est proposé d'autoriser le Maire à signer ladite Convention avec CITEO.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5221-1 relatif à la coopération intercommunale,

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L.541-10 et R.543-53 à R.543-56,

VU l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement,

VU l'arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers,

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement.

DELIBERE

Article 1^{er} : La Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITEO est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer, par voie dématérialisée, la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITEO, pour la période du 04 avril 2024 au 31 décembre 2025.

Publié le : 04.04.2024

POUR COPIE CONFORME Fait et délibéré le 04.04.2024 Tous les membres présents ont signé au registre

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers

élus: 23

Séance du 04 avril 2024

Conseillers

en fonction: 23

Conseillers présents : 14

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

OBJET: Accroissement saisonnier d'activité - emploi été juillet 2024.

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

<u>Présents</u>: M. Edmond BETTINGER; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN; M. Cyrille DALSTEIN; M. Laurent NOEL; Mme Christine DIESCHOUK; M. Sébastien QUENTIN; Mme Bernadette KLEMENC; M. Serge SOBOLSKY; M. Jérôme LICHNER; M. Valentin BECK; Mme Vanessa TERRY; Mme Quira BASTIAN; Mme Sandra RESLINGER; M. Fabrice BURTIN.

Absent (s) ayant donné procuration: M. Michel BAUER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN

Mme Patricia HARTER à M. Edmond BETTINGER

Mme Cindy BERTRAND à M. Cyrille DALSTEIN

Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Sandra RESLINGER

M. Christophe FISTAROL à M. Laurent NOEL

M. Nicolas WEBER à Mme Christine DIESCHOUK

M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

Absent (s) excusé (s): Mme Doris GUYON; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu de l'accroissement saisonnier de l'activité, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

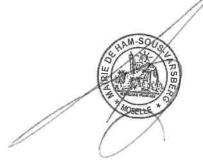
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

1 - La création d'un emploi de un mois pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à temps complet pour renforcer le service technique à compter du 01/07/2024.

2 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Publié le : 04.04.2024

POUR COPIE CONFORME Fait et délibéré le 04 avril 2024 Tous les membres présents ont signé au registre



COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement de Boulav

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers

Séance du 04 avril 2024

élus: 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 14

OBJET: Accroissement saisonnier d'activité - emploi été août 2024.

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

<u>Présents</u>: M. Edmond BETTINGER; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN; M. Cyrille DALSTEIN; M. Laurent NOEL; Mme Christine DIESCHOUK; M. Sébastien QUENTIN; Mme Bernadette KLEMENC; M. Serge SOBOLSKY; M. Jérôme LICHNER; M. Valentin BECK; Mme Vanessa TERRY; Mme Quira BASTIAN; Mme Sandra RESLINGER; M. Fabrice BURTIN.

Absent (s) ayant donné procuration: M. Michel BAUER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN

Mme Patricia HARTER à M. Edmond BETTINGER

Mme Cindy BERTRAND à M. Cyrille DALSTEIN

Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Sandra RESLINGER

M. Christophe FISTAROL à M. Laurent NOEL

M. Nicolas WEBER à Mme Christine DIESCHOUK

M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

Absent (s) excusé (s): Mme Doris GUYON; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu de l'accroissement saisonnier de l'activité, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

1 - La création d'un emploi de un mois pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à temps complet pour renforcer le service technique à compter du 01/08/2024.

2 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Publié le : 04.04.2024

POUR COPIE CONFORME Fait et délibéré le 04 avril 2024 Tous les membres présents ont signé au registre



COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers

Séance du 04 avril 2024

élus: 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents: 14

OBJET: Projets: Fonds de concours.

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

<u>Présents</u>: M. Edmond BETTINGER; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN; M. Cyrille DALSTEIN; M. Laurent NOEL; Mme Christine DIESCHOUK; M. Sébastien QUENTIN; Mme Bernadette KLEMENC; M. Serge SOBOLSKY; M. Jérôme LICHNER; M. Valentin BECK; Mme Vanessa TERRY; Mme Quira BASTIAN; Mme Sandra RESLINGER; M. Fabrice BURTIN.

Absent (s) ayant donné procuration: M. Michel BAUER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN

Mme Patricia HARTER à M. Edmond BETTINGER

Mme Cindy BERTRAND à M. Cyrille DALSTEIN

Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Sandra RESLINGER

M. Christophe FISTAROL à M. Laurent NOEL

M. Nicolas WEBER à Mme Christine DIESCHOUK

M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

Absent (s) excusé (s): Mme Doris GUYON; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Passage du parc de luminaires d'éclairage public à la technologie Led :

Le Conseil Municipal décide le passage du parc de luminaires d'éclairage public à la technologie Led. Passage du parc de luminaires d'éclairage public à la technologie Led : 40.320,00 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fond vert

20.160,00 €

(50,00%)

- Fond de concours

10.080,00 €

(25,00%)

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 10.080,00 € H.T. (25,00 %) APRES SUBVENTIONS.

Création d'un plateau surélevé sur la D72C :

Le Conseil Municipal décide de créer sur un plateau surélevé sur la D72C. Création d'un plateau surélevé sur la D72C : 26.193,61 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Amissur

7.858,08 €

(30,00%)

- Fond de concours

9.167,76 €

(35,00 %)

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 9.167,77 € H.T. (35,00 %) APRES SUBVENTIONS.

Création d'une aire ludique et sportive à la clairière :

Le conseil municipal décide de créer une aire ludique et sportive à la clairière. Création d'une aire ludique et sportive à la clairière : 59.594,00 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- DETR

23.838,00 €

(40,00 %)

- Fond de concours

17.878.00 €

(30,00%)

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 17.878,00 € H.T. (30,00 %) APRES SUBVENTIONS.

Aménagement du terrain rue de l'église :

Le conseil municipal décide d'aménager le terrain rue de l'église.

Aménagement du terrain rue de l'église : 25 547,00 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fond de concours

12 773,50 €

(50,00%)

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 12 773,50 € H.T. (50,00 %) APRES SUBVENTIONS.

Réhabilitation des trottoirs rue Georges Bizet :

Le conseil municipal décide de réhabiliter des trottoirs rue Georges Bizet.

Réhabilitation des trottoirs rue Georges Bizet : 6 220,00 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fond de concours

3 110,00 €

(50,00%)

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 3 110,00 € H.T. (50,00 %) APRES SUBVENTIONS.

Acquisition d'un Berlingo Van Fourgon:

Le conseil municipal décide d'acquérir un Berlingo Van Fourgon.

Acquisition d'un Berlingo Van Fourgon : 19 025,38 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fond de concours

9 512,69 €

(50,00%)

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 9 512,69 € H.T. (50,00 %) APRES SUBVENTIONS.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal charge le Maire de solliciter le fond de concours et à signer les actes à intervenir.

Publié le : 04.04.2024

POUR COPIE CONFORME Fait et délibéré le 04 avril 2024 Tous les membres présents ont signé au registre